

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

-----  
**SERVICES DU PREMIER MINISTRE**

-----  
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
**PRIME MINISTER'S OFFICE**

-----  
SECRETARIAT GENERAL

**COMMUNIQUE A L'ISSUE DU CONSEIL DE CABINET  
DU MERCREDI 03 JUILLET 2019**

\*\*\*\*\*

*Yaoundé, le 03 juillet 2019*

Sous la présidence du **Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Joseph DION NGUTE**, s'est tenu ce mercredi 03 juillet 2019 dès 10 h à l'immeuble principal abritant ses Services, un Conseil de Cabinet consacré à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2020. Y ont pris part, les Ministres d'Etat, les Ministres, les Ministres Délégués et les Secrétaires d'Etat.

Deux thématiques figuraient à l'ordre du jour de ce Conseil :

1. *le profil de la loi de finances de l'exercice 2020 en prélude au débat d'orientation budgétaire*, présenté par le Ministre des Finances ;
2. *la structuration du budget d'investissement public de l'exercice 2020*, présentée par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Au terme du mot liminaire du Chef du Gouvernement, le Ministre des Finances a d'abord fait une brève présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), institué par la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques. Il a indiqué que ce Débat offre l'opportunité au Parlement et au Gouvernement de mieux contribuer à la définition du cadrage macro-économique et budgétaire, mais surtout de débattre chaque année, en amont de l'examen de la loi des finances, des conditions, outils et moyens qui garantissent la soutenabilité à moyen terme des finances publiques.

Evoquant ensuite les perspectives budgétaires sur la base desquelles se dégage le profil de la loi de finances de l'exercice 2020, le Ministre des Finances a fait savoir que la politique du Gouvernement en matière de finances publiques pour la période 2020-2022 sera articulée autour de trois principaux piliers, à savoir : la réduction du déficit budgétaire, la maîtrise de l'endettement et le renforcement des réserves de change à la banque centrale. A cet égard, le déficit budgétaire global devrait passer de 2,5% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2018 à 2% en 2019, pour s'établir à 1,5% du PIB de 2020 à 2022. Quant à la consolidation des finances publiques, elle sera soutenue par une mobilisation accrue des recettes internes non pétrolières, l'optimisation des dépenses et le maintien de la dette publique intérieure et extérieure sur une trajectoire soutenable. Ces projections sont en cohérence avec les objectifs du Programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International, et les critères de convergence des politiques des pays de la sous-région de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Après avoir mentionné les facteurs susceptibles d'influencer le cadrage macro-économique et budgétaire, le Ministre des Finances s'est enfin appesanti sur les mesures préconisées pour améliorer la qualité de la dépense publique. Il a insisté sur la maîtrise des consommations courantes de l'Etat (eau, électricité, téléphone et loyer) et des subventions accordées aux établissements publics ; la rationalisation des contributions versées aux organisations internationales ; la réforme des comptes d'affectation spéciale dans le but d'accroître leurs performances.

Prenant la parole à la suite du Ministre des Finances, le Ministre de l'Economie a fait savoir que les axes stratégiques qui orientent l'élaboration du budget d'investissement public (BIP) de l'exercice 2020 s'inspirent du Programme politique défini par le Chef de l'Etat au titre du septennat en cours. Ils se rapportent principalement à la promotion d'une croissance forte et inclusive, à travers la consolidation des acquis liés à la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi ; la dynamisation du secteur non-pétrolier afin d'accroître sa contribution à la croissance ; le renforcement des mécanismes de redistribution et de protection sociale ; la transformation productive de l'économie et sa diversification.

A cet effet, les principaux domaines de concentration du BIP 2020 sont *le secteur productif*, avec la poursuite des grands projets de développement et l'opérationnalisation des zones économiques ; *le secteur social* à la faveur de l'amélioration de l'offre de santé et la mise en place de la Couverture Santé Universelle ; *le secteur de la gouvernance* par l'intensification des mesures visant l'amélioration du climat des affaires, en particulier celles ayant un impact significatif sur l'investissement et l'entrepreneuriat.

Le Ministre de l'Economie a conclu son propos en présentant les projets d'investissement prioritaires qui vont constituer l'ossature du BIP 2020. Il a mentionné, entre autres, la poursuite des grands projets routiers et autoroutiers ; la mise en œuvre du programme d'aménagement des périmètres hydro-agricoles ; l'accélération des chantiers de construction des barrages hydro-électriques, ainsi que la densification du réseau de transport de l'électricité ; la mise en service des infrastructures de télécommunications à large bande ; l'opérationnalisation complète de la plateforme portuaire de Kribi et la finalisation des études en vue de la construction du Port Autonome de Limbe. Au demeurant, une attention particulière devra être accordée à la sélection et à la maturation rigoureuse des projets, à l'optimisation de la dépense d'investissement et à la préservation de l'équilibre budgétaire global.

A l'issue du débat qui a suivi ces exposés, le Conseil a adopté le Document de Programmation Economique et Budgétaire à Moyen Terme pour la période 2020-2022, qui sera ensuite soumis au Parlement en vue du Débat d'Orientation Budgétaire. Le Premier Ministre a approuvé les mesures proposées par le Ministre des Finances concernant la réduction des dépenses publiques et lui a demandé de s'atteler à leur mise en œuvre dès l'exercice 2020. Au Ministre de l'Economie, le Chef du Gouvernement a instruit de constituer des provisions budgétaires nécessaires à l'achèvement des projets engagés dans le cadre du Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique, du Plan Triennal Spécial Jeunes et des projets relatifs à l'organisation du CHAN 2020 et de la CAN 2021.

Le Conseil s'est achevé à 12 h 30 mn.-

Yaoundé, le 03 JUIN 2019

**Le Secrétaire Général des Services  
du Premier Ministre,**



**FOUDA Séraphin Magloire**